

Observation 190 du 07/03/2023

Madame le commissaire enquêteur,

Les élus de la CCCP (moratoire éolien voté en septembre 2021) et du Conseil Départemental (moratoire voté en décembre 2021) ont bien noté l'exaspération croissante de la population face à la prolifération anarchique de parcs éoliens et s'opposent à l'implantation de nouveaux parcs éoliens.

Il est anormal que ces moratoires ne soient pas respectés. Les riverains payent un lourd tribut en termes de nuisances qui impactent leurs cadres de vie, leur santé et leur patrimoine qui est dévalué. L'acceptabilité de ces parcs est maintenant nulle.

Merci de respecter les moratoires votés par le Conseil Départemental et la CCCP et de donner un avis défavorable.

Cordialement,

Gaëlle HUNT